

DIVISION DU COMMERCE

Berne, le 7 octobre 1975 ✓

Note pour le dossier

(Port. 892.1.AVA)

762.3

Portugal: assistance économique

Réunion du 3 octobre 1975 avec
MM. Ambassadeur Languetin;
Jagmetti; Caratsch; Wiesmann,
Streuli; Jetzer; Bru, Jg; Lo,
Ae, Mr.

Situation politique

Elle reste mouvante; le gouvernement n'a pas encore les choses en mains. On constate toutefois une légère amélioration dans le sens d'un pluralisme démocratique. Les conditions que nous avons mises à une participation de la Suisse aux efforts d'aide envisagés sur le plan international semblent se réunir peu à peu.

Situation économique

Elle s'est encore aggravée fortement. Cette détérioration a des effets sur notre économie: industrie d'exportation (sur-taxe, insolvabilité de la clientèle, difficultés de paiements et de transferts, complications administratives); investissements (incertitude, occupation d'entreprises, comités d'ouvriers, absence de législation claire sur le traitement des investissements, difficultés de transferts et de financement); etc.

Contexte AELE

L'action de nos partenaires, scandinaves en particulier, nous amène à sortir de notre réserve et à préciser notre attitude vis-à-vis de la demande d'assistance du Portugal. Cela implique l'examen des points suivants:

Caractéristiques d'une aide suisse

Afin de ne pas jouer les boucs émissaires pour les pays nor-

diques et ne pas les laisser seuls bénéficiaires des effets psychologiques d'une aide il nous faut proposer un programme d'assistance propre tenant compte des lignes générales et des limites qui ont été fixées par le Conseil fédéral: aide graduée en fonction des développements de la situation au Portugal, pouvant être engagée rapidement et, au besoin, être interrompue sans que cela pose un problème politique. Cette aide doit permettre à la Suisse d'apparaître comme positive, car il s'agit de sauvegarder nos intérêts généraux. Il est préférable que chacun agisse au mieux de ses relations avec le Portugal. Quant à nous, cela signifie de nous dissocier de l'état scandinave (Fonds de développement industriel).

Annexe G

Nous pouvons donner notre accord au projet de modification de l'annexe G donnant au Conseil les pouvoirs nécessaires pour autoriser un allongement sélectif du calendrier de démantèlement tarifaire et se déterminer de cas en cas sur l'introduction d'une protection pour des industries naissantes.

Cet accord de principe, qui nécessitera l'approbation parlementaire, ne nous empêche pas de maintenir notre postulat de "non-cumul" (aménagement des listes de marchandises soumises à la surtaxe) et de liquidation préalable des cas de dureté existants.

Concessions agricoles

Nos possibilités sont très limitées. Il convient de sélectionner maintenant parmi les demandes portugaises les positions pour lesquelles nous sommes prêts à procéder à un examen approfondi (l'exclusion des produits pour lesquels nous ne pouvons pas accorder d'avantages appellera une brève explication). Les autorités portugaises seront documentées dans ce sens. Il leur appartiendra ensuite de nous préciser la nature exacte du produit qui les intéresse, l'importance de la production et de l'exportation actuelles et potentielles, ainsi que toute autre indication utile à l'examen précité. Cet échange d'informations se fera par l'entremise de la délégation suisse à Genève.

Nous verrons comment il convient de répondre au questionnaire du secrétariat de l'AELE concernant le régime appliqué dans les pays membres à l'importation des produits agricoles portugais pour lesquels des concessions ont été demandées. Il n'est en tous cas pas question de répondre avec précision pour chaque produit, mais plutôt de donner des indications générales sur notre régime d'importations.

- Coopération technique

Les projets envisagés et retenus seront menés à bien, du moins pour commencer, dans le cadre du budget du Service de la coopération technique du DPF. Des précisions pour les projets d'aide technique sur lesquels nous nous sommes prononcés de manière constructive au sein du Comité de développement économique sont attendues des autorités portugaises. La définition ultérieure de projets concrets pourrait se traduire par des besoins de financement dépassant les moyens précités et amener à demander au Parlement un crédit spécial.

Pour l'instant, la C/T pourrait élaborer une liste des projets envisagés, liste qui contiendrait les demandes de précisions nécessaires à la poursuite de l'examen. Cette documentation, tout comme celle concernant le secteur agricole, pourrait être transmise par la délégation suisse à Genève.

- Collaboration économique

Notre industrie reste prête à maintenir et à développer sa collaboration avec le Portugal. Diverses questions devront toutefois être éclaircies ou améliorées préalablement à un engagement accru de l'industrie suisse. Par exemple, des solutions devront être trouvées pour les affaires en souffrance, un climat meilleur devra s'être instauré au Portugal, le régime légal des investissements étrangers devra être connu avec plus de précisions.

- Fonds de développement industriel

Comme il est dit ci-dessus, cette forme d'aide ne correspond pas à notre conception. La contribution de la Suisse peut revêtir un caractère propre.

Mise en application de notre programme d'assistance

Une certaine coordination de l'aide au sein de l'AELE peut se concevoir. Cependant, les travaux d'approche faits, il conviendra de mettre au point notre contribution par des discussions bilatérales. A cet égard, il pourra être utile de convoquer la Commission mixte dès que les circonstances le permettront, à savoir notamment quand le nouveau régime des investissements étrangers serait connu et quand les autorités portugaises seraient en mesure de prendre position sur les demandes de précisions relatives aux secteurs agricoles et de la Coopération technique.

- 4 -

Notre programme d'ensemble, portant sur nos contributions antérieures comme sur nos intentions futures, pourra être présenté par la délégation suisse à Genève lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'AELE qui aura lieu le 6 novembre. Cette intention ne doit être divulguée en aucun cas. A cette fin sera préparé un bref aide-mémoire d'entente avec la Direction politique, la C/T et le Vorort. (A la demande du Vorort, le communiqué final publié à cette occasion devrait préciser que l'apport suisse est accordé dans l'idée d'améliorer la situation au Portugal et surtout d'aplanir les difficultés existantes entre les deux pays).

Mader.

Copie à: MM. Ambassadeur Languetin
Jagmetti, Délégation suisse près l'AELE, Genève
Caratsch, Direction politique du D.P.F.
Wiesmann, Service de la C/T du D.P.F.
Streuli, Service de la C/T du D.P.F.
Jetzer, Vorort de l'Union suisse du commerce et
de l'industrie, Zurich
Eru, Jg;
Lo, Ae, Mr